

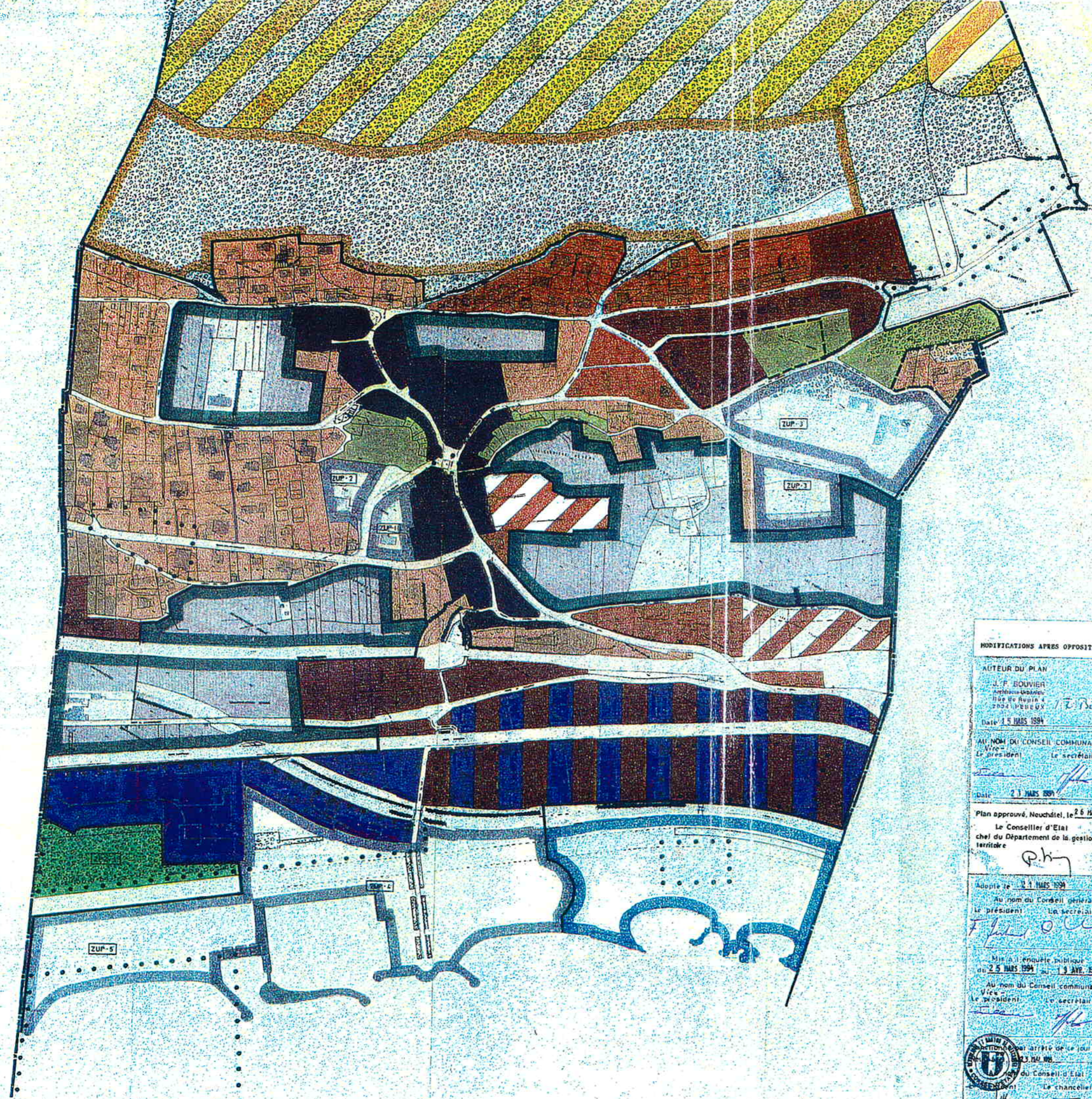
PLAN D'AMENAGEMENT-1

ZONE D'URBANISATION

ECHELLE : 1 / 2000

N° HAU-01

1 AUTEUR DU PLAN J. F. BOUVIER Architecte-Libéral Rue de Ruglé 4 30041 PEZEUX Date : 2 JUIN 1993	2 AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL Le président : [Signature] Le secrétaire : [Signature] Date : 18 JUIN 1993
3 Plan approuvé, Neuchâtel, le 30 JUIL 1993 Le Conseiller d'Etat chef du Département de la gestion du territoire [Signature]	4 Adopté le 6 SEP 1993 Au nom du Conseil général Le président : [Signature] Le secrétaire : [Signature]
5 Mis à l'enquête publique du 12 OCT 1993 au 3 NOV 1993 Au nom du Conseil communal Le président : [Signature] Le secrétaire : [Signature]	6 Approuvé par arrêté de ce jour le 25 MAI 1994 Au nom du Conseil d'Etat Le président : [Signature] Le chancelier : [Signature]



MODIFICATIONS APRES OPPOSITIONS

AUTEUR DU PLAN
J. F. BOUVIER
Architecte-Libéral
Rue de Ruglé 4
30041 PEZEUX
Date : 15 MARS 1994

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL
Le président : [Signature]
Le secrétaire : [Signature]
Date : 21 MARS 1994

Plan approuvé, Neuchâtel, le 26 MAI 1994
Le Conseiller d'Etat
chef du Département de la gestion du territoire
[Signature]

Adopté le 21 MARS 1994
Au nom du Conseil général
Le président : [Signature]
Le secrétaire : [Signature]

Mis à l'enquête publique
du 25 MARS 1994 au 19 AVR. 1994
Au nom du Conseil communal
Le président : [Signature]
Le secrétaire : [Signature]

Approuvé par arrêté de ce jour
le 23 MAI 1994
Au nom du Conseil d'Etat
Le chancelier : [Signature]

- ZONES D'AFFECTATION CANTONALES**
- [Pattern] ZONE DE CRETES ET FORETS
 - [Pattern] ZONE DE BIOTOPE
 - [Pattern] ZONE VITICOLE
 - [Pattern] TERRAIN EN NATURE DE VIGNE
- ZONES D'AFFECTATION COMMUNALES**
- [Color] ZONE D'ANCIENNE LOCALITE
 - [Color] ZONE D'HABITATION A FORTE DENSITE
 - [Color] ZONE MIXTE
 - [Color] ZONE D'HABITATION A MOYENNE DENSITE
 - [Color] ZONE D'HABITATION A MOYENNE DENSITE SOUMISE A PLAN DE QUARTIER
 - [Color] ZONE D'HABITATION A FAIBLE DENSITE
 - [Color] ZONE INDUSTRIELLE
 - [Color] ZONE D'UTILITE PUBLIQUE
 - [Color] ZONE VERTE
 - [Color] ZONE AGRICOLE
 - [Color] ZONE A PROTEGER 2
 - [Color] ZONE DES NOUVELLES RIVES
- INFORMATIONS INDICATIVES**
- [Symbol] SITE ARCHEOLOGIQUE
 - [Symbol] HAIE
 - [Symbol] LIMITE COMMUNALE
 - [Symbol] FORET
 - [Symbol] LIMITE DES 30M A LA FORET
 - [Symbol] LIMITE DES 20M A LA ZONE VITICOLE
 - [Symbol] PERIMETRE DE PLAN DE QUARTIER SANCTIONNE